

Informations parents

La rentrée approche, **avez-vous bien demandé l'ouverture de vos droits aux activités** après avoir déposé vos pièces justificatives sur le nouveau portail ?

Dès l'ouverture de vos droits périscolaires, **vous devez cocher les présences de vos enfants sur le planning.**

Un tutoriel est là pour vous aider sur la page d'accueil du portail et les agents administratifs sont disponibles à la Maison des Habitants pour vous accompagner avec ce nouvel outil.

Passez un très beau mois d'août !

Le service scolaire et enfance